



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 mars 2022  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 14 mars 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration de la Roumanie à l'occasion de l'exposé présenté au Conseil de sécurité à sa 8992<sup>e</sup> séance, le 14 mars 2022, par le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Roumanie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Ion I. **Jinga**



**Annexe à la lettre datée du 14 mars 2022 adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Exposé présenté au Conseil de sécurité, le 14 mars 2022,  
par le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité  
et la coopération en Europe**

**Déclaration de la Roumanie**

La Roumanie réitère son entier soutien à la présidence polonaise en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et à ses objectifs. Le concept clé de sécurité coopérative et globale sur lequel repose l'OSCE reste de la plus haute importance, tout comme les principes de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris. Tous ces principes revêtent une égale importance.

La Roumanie condamne fermement la poursuite de l'agression militaire injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, un État indépendant et souverain.

La plupart des États participants de l'OSCE, dont la Roumanie, ont exprimé à maintes reprises leurs préoccupations concernant le renforcement militaire massif et les mouvements de troupes sans précédent et menaçants de la Russie à proximité de l'Ukraine. Nous avons également appelé l'attention sur la présence militaire accrue de la Russie au Bélarus, en mer Noire et en mer d'Azov, ainsi que dans la péninsule de Crimée illégalement annexée. En outre, nous avons fermement condamné l'augmentation spectaculaire des violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine, l'utilisation d'armes lourdes et le bombardement aveugle de zones civiles par les formations soutenues par la Russie. Il s'agissait là des premiers signes d'une escalade continue décidée par la Russie, malgré la multiplication des efforts de la communauté transatlantique en faveur de la désescalade et du dialogue, notamment l'initiative de la présidence polonaise de l'OSCE visant à instaurer un dialogue renouvelé sur la sécurité.

Il s'agit de la pire agression militaire à laquelle l'Europe a assisté depuis des décennies, d'une grave violation du droit international et d'une violation grave et flagrante de la Charte des Nations Unies et de tous les engagements de l'OSCE.

La Roumanie, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale démocratique, condamne avec fermeté un comportement d'une telle agressivité.

Ainsi, nous saluons et soutenons pleinement la résolution de l'Assemblée générale réaffirmant l'attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, condamnant l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie et exigeant que la Russie retire immédiatement, complètement et inconditionnellement toutes ses forces militaires présentes sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous demandons à nouveau à la Fédération de Russie de mettre fin, immédiatement et sans condition, à cette agression et de retirer toutes ses forces et tous ses équipements militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

De même, nous condamnons l'utilisation du territoire bélarussien pour mener cette agression et nous considérons que le Bélarus joue un rôle actif dans ce conflit, aux côtés de la Russie.

En outre, la Russie doit également cesser immédiatement toute attaque armée ou menace contre toute installation nucléaire en Ukraine. Ces actions extrêmement dangereuses constituent une nouvelle violation du droit international, avec des conséquences potentiellement graves pour la santé humaine et l'environnement.

Les civils et les infrastructures civiles ne doivent pas être pris pour cibles et doivent être protégés. Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de respecter pleinement ses obligations en vertu du droit humanitaire international, de permettre l'évacuation en toute sécurité des civils, ainsi que l'accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin.

La Roumanie réitère sa pleine solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien. Nous sommes prêts à continuer à soutenir notre voisin, notamment en lui fournissant une aide humanitaire. La Roumanie a répondu aux demandes d'assistance de l'Ukraine, notamment au moyen du Mécanisme de protection civile de l'Union européenne. Nous avons envoyé une aide humanitaire à l'Ukraine, pour un montant de plus de 3 millions d'euros. Nous avons également décidé d'établir sur notre territoire un centre logistique pour collecter et transporter les dons de l'aide humanitaire internationale à l'Ukraine et à ses citoyennes et citoyens.

Nous sommes également inquiets pour la République de Moldova, un pays qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés par rapport à sa population. La République de Moldova a besoin du soutien de la communauté internationale en ces temps troublés.

Les autorités roumaines ont également grandement contribué au processus d'évacuation en toute sécurité du personnel de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

Pleinement coordonnée avec ses alliés et partenaires, la Roumanie soutient les sanctions considérables imposées par l'Union européenne à la Fédération de Russie à la suite de cet acte profondément illégal.

La Roumanie a rejoint un groupe de 44 États participants de l'OSCE pour activer le Mécanisme de Moscou de l'OSCE afin de lancer une mission spécialisée d'établissement des faits pour évaluer l'impact sur les droits humains et la situation humanitaire causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, y compris les crimes de guerre et crimes contre l'humanité potentiels.

Il faut de toute urgence mettre en place des passages sûrs et assurer la protection et le passage en toute sécurité des civils dans le cadre de cessez-le-feu locaux en Ukraine. Il est impératif de garantir immédiatement aux organismes humanitaires ukrainiens, à ceux des Nations Unies, à la Croix-Rouge internationale, au personnel médical et aux fournisseurs d'assistance non gouvernementaux un accès sûr, rapide et sans entrave aux personnes dans le besoin sur tout le territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.